

Olnet pastille men

Pastilles lavage vaisselle bactéricide pour machines ménagères. Eau dure.

Pastille destinée au lavage de la vaisselle en machine ménagère et lave verres.
Contient un agent anticalcaire pour une utilisation en eau dure.
Bactéricide selon la norme EN 1276 (40°C, 15 min) en condition de propreté 10 g/L.

Mode d'emploi

Dosage : 1 pastille par lavage.

Enlever le sachet protecteur avant utilisation.

La placer dans le panier à couverts ou dans le compartiment de lavage de la contre-porte.

Mettre en marche le lave vaisselle en choisissant le programme adéquat.

Conditionnements

- Emballage : seau de 3 Kg (soit environ 150 Pastilles)

Données techniques

- Aspect : pastille

Précautions

Éviter les projections oculaires et le contact avec l'épiderme.

Ne pas mélanger avec des produits acides

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Sécurité selon FDS

Lésions oculaires graves, Catégorie 1.

Peut produire une réaction allergique.

Produit biocide TP 4

Substances actives biocides : Acide péracétique généré in situ par du perborate/percarbonate de sodium et du tétraacétyléthylènediamine, CAS : 00 : 1,75 % (m/m).

Date limite d'utilisation optimale :

18 mois à compter de la date indiquée dans le numéro de lot présent sur l'emballage.

L'emballage doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet.

Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au 05.55.27.65.27 pour le personnel médical.

Formule déposée au centre Antipoison France :
+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Conforme à l'arrêté du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

21-03-2018 Ind. 9 ■

